

Réunion informelle entre le ministre de l'agriculture, l'administration et les organisations syndicales du 2 novembre 2020

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZÉ et Stéphane TOUZET, élus CTM et Soizig Blot et Emmanuel Charasse, représentants au CHSCTM

Au regard de la dégradation de la situation sanitaire, le gouvernement a annoncé le reconfinement pour une durée minimale de 4 semaines.

Les priorités de **FO Agriculture** sont toujours et resteront toujours les mêmes : assurer la protection des agents et veiller au respect des exigences sanitaires en vigueur. Nous portons ces exigences depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent et nous défendrons ces principes tant que cette crise durera !

Pour **FO Agriculture**, le reconfinement doit se conformer strictement aux circulaires en vigueur ([circulaire du ministère de la transformation et de la fonction publiques](#), du MAA et des ministères concernés) et ne doit en aucun cas être interprétées à leur façon par une minorité de chefs de service zélés. Les agents appelés à revenir sur site en présentiel doivent bénéficier de mesures de protection spécifiques, d'adaptation de leurs modalités de travail, de leur temps de travail et du soutien logistique de l'administration (restauration, adaptation aux transports en commun, activités scolaires).

Pour l'enseignement agricole, FO Agriculture a déclaré :

Monsieur le ministre,

Nous vous avons dit, lors de notre rencontre fin août, que les enseignants avaient hâte de retrouver leurs élèves. Mais le constat à la mi-octobre, selon santé publique France, est que 35% des clusters, le premier par importance est dans les milieux scolaires et universitaires.

Vous avez parlé de renforcement des mesures et de mise en œuvre de protocoles stricts. Mais nos collègues sont inquiets.

Cette mise en œuvre est laissée à la seule responsabilité des chefs d'établissements, dans l'urgence et la précipitation. La limitation des brassages est souvent impossible, les distanciations physiques dans les salles de classes, les couloirs et les cantines, sans parler des dortoirs, se font dans la mesure du possible, le lavage des mains n'est pas toujours faisable et le masque n'est pas toujours facile à porter pour les élèves en permanence « sauf sur le lit ».

- Quelle protection pour les personnels ?
- Comment permettre à ceux qui le souhaitent de télétravailler ? Notamment dans les établissements de l'enseignement technique ?
- Quel dispositif pour les enseignants vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable ? ASA ou télétravail ?

À ce rythme, dans 15 jours, nous craignons des fermetures d'établissements et la nécessité de recourir au télé-enseignement. Or, on sait que celui-ci creuse les écarts sociaux entre les jeunes. Il est donc urgent de diminuer au moins par 2 les effectifs d'élèves par classe.

C'est pourquoi, nous demandons :

- la convocation des CHSCT et des CoHS ;

- la préparation et la mise en œuvre d'un réel plan d'activité, national et protecteur et d'un protocole permettant d'assurer une réelle distanciation physique, avec l'accueil des jeunes en ½ groupes, le recrutement de personnel dédié à l'encadrement des jeunes qui ne seront pas en cours sur l'établissement ou à proximité. Ce recrutement de personnels supplémentaires se heurte à la suppression de 80 postes prévue au PLF 2021 (faisant suite à la suppression de 50 postes en 2019 et de 60 en 2020).

Dès la rentrée, **FO** avait demandé que ces mesures soient mises en œuvre, ainsi que des tests.

Nous demandons le report de l'avis concernant le décret relatif aux CoHS qui doit être donné au CTM du 5 novembre. Nous sommes en effet opposés à ce que les futurs CHSCT de l'enseignement agricole voient leurs compétences en matières de santé, de sécurité et de conditions de travail fortement limitées au profit des CoHS.

Le maintien du jour de carence peut inciter des collègues symptomatiques à venir tout de même au lycée et à contaminer les personnels et les élèves. Nous demandons sa suppression.

Vous l'avez souligné, ce jour de rentrée a aussi été marqué par l'hommage à Samuel PATY.

Nous remercions la DGER pour les documents préparés et diffusés à cet effet. Néanmoins, nous regrettons les ordres et contre-ordres qui ont abouti à mettre en œuvre une simple minute de silence quand une action de plus grande envergure aurait été nécessaire. **FO** regrette le manque d'indépendance du MAA par rapport au MEN dans la gestion de l'hommage à notre collègue et que le ministre de l'agriculture ne se soit pas exprimé plus clairement à ce sujet. **FO** dénonce la baisse des horaires d'enseignement moral et civique (EMC), dans les filières générales et techno et son absence dans les filières pro.

Or, les événements de ces derniers jours ont montré l'importance essentielle de l'éducation civique dans le cursus scolaire des jeunes qui nous sont confiés.

Intervention du ministre

Le ministre précise qu'il a souhaité cette rencontre avec les organisations syndicales au regard de tous les événements actuels, que ce soit la situation sanitaire mais également le contexte social avec le décès de l'enseignant Samuel PATY la semaine dernière.

L'objectif de cette réunion est de présenter les orientations de l'ensemble des acteurs du ministère à la suite des déclarations du Président de la République et du

Premier ministre pour recueillir les propositions constructives des organisations syndicales.

Le Président de la République a annoncé un nouveau confinement, celui-ci est très différent du précédent avec notamment le maintien de l'activité des services publics, certes dans des conditions particulières mais tout en continuant à exercer l'ensemble des missions.

Un effort collectif est nécessaire pour protéger l'ensemble des concitoyens et une solidarité de la grande famille du service public doit être au rendez-vous.

Les premiers jours de confinement ne sont pas faciles car il nous faut nous réadapter et cela nécessite un dialogue entre tous et cela prend du temps.

Nous avons essayé d'être clairs sur un certain nombre de situations comme pour la grande distribution. À ce titre, une FAQ externe est mise en place et sera mise à jour régulièrement.

Enfin, nous avons des défis importants, notamment dans l'enseignement agricole.

Le CT ministériel du 5 novembre prochain permettra de poursuivre ces débats et d'apporter des réponses, il faut maintenir ce lien de dialogue très proche.

Il nous faut réussir à assurer la continuité du service public avec le virus en arrière-plan.

L'organisation du travail :

- Le ministre a demandé au SG la plus grande fermeté sur l'application la plus stricte possible des protocoles sanitaires tant sur la distribution des masques, la désinfection des locaux, que sur l'application de toutes les règles en vigueur dans ce contexte.
- Il faut capitaliser les expériences du premier confinement :
 - * réunions avec les OS, un dialogue permanent est indispensable,
 - * une bonne circulation de l'information,
 - * la foire aux questions doit être actualisée en permanence.
- Concernant la circulaire du ministère de la transformation publique :
 - * l'ensemble des services public est assuré,
 - * **chaque fois que c'est possible le télétravail doit être mis en place jusqu'à 5 jours par semaine,**
 - * il faut continuer à maintenir des liens proches avec les agents afin d'éviter l'isolement et les RPS,

- * la cellule d'écoute reste activée numéro de tel : 08 00 13 00 00,
- * le matériel nécessaire (téléphones, ordinateurs ...) doit être mis à disposition des agents.
- Il nous faudra cependant tenir compte des spécificités de chaque région, de chaque département.
 - Concernant l'enseignement agricole, le ministre a souligné que la rentrée est à nouveau marquée par les mesures sanitaires revues avec la diffusion des nouvelles orientations en concordance avec l'éducation nationale. C'était aussi un jour d'hommage de la République à Samuel PATY et à l'ensemble du corps professoral.

A retenir de cette réunion:

- La situation particulière de l'Outre-mer sera clarifiée lors du CTM du 5 novembre.
- **Télétravail, présentiel, Asa : Comment faut-il interpréter la circulaire du ministère de la transformation et de la fonction publique?**

FO Agriculture constate que l'application de la circulaire fonction publique n'est pas généralisée. Dans la plupart des structures seuls 3 jours de télétravail sont appliqués au maximum pour des agents pouvant télétravailler 5 jours. Dans d'autres structures, aucun jour de télétravail n'est permis par **certain**s chefs de service zélés, mettant ainsi en danger la santé et la sécurité des agents. Un rappel et une explication claire sont nécessaires afin d'éviter ce type de dérive. Tant que cela est possible, le télétravail doit être la règle et il n'y en a pas d'autre.

La réponse de l'administration :

- Il n'est pas question que le plan de relance prenne du retard sous prétexte que l'on soit en télétravail. Que signifie la jauge des 50% ? En admettant que les gendarmes, les abattoirs, la police, entre autres, sont mobilisés à 100% amène à dire que les services non présentiels doivent être largement en télétravail.
- Concernant les frais éventuels de télétravail : il n'y a pas de dispositif prévu à cet effet.
- Le SG fait le maximum pour déployer le télétravail en mettant les outils nécessaires en place (PC téléphones portables).

« Le principe est le télétravail partout où c'est possible sauf si la mission ne le permet pas »

Les agents identifiés comme cas contact à risque, comme vulnérables ou parents devant assurer la garde de leurs enfants de moins de 16 ans, en raison de la fermeture de la crèche, école ou collège, ou encore lorsque son enfant est considéré comme cas contact à risque : lorsque le télétravail n'est pas possible, la circulaire du 20 mai est-elle applicable ?

- * Concernant les crédits de remplacement pour une personne en ASA vulnérable : il n'y a pas de doctrine.
- * Quand un agent est vulnérable, la règle est le télétravail. Si cet agent ne peut télétravailler, une divergence entre les organisations syndicales et l'administration est mise en évidence. Pour les organisations syndicales, la mise en ASA est la seule condition. Pour l'administration, l'agent se rend au bureau avec des conditions de protection spéciales (aménagement du poste).

Personne vivant avec une personne vulnérable ? Voir ci-dessus

Travail déporté et agents qui ne souhaitent ou ne peuvent pas télétravailler:

Réponses attendues lors du prochain CTM.

Les conditions matérielles du travail sur site :

- * Il est évident qu'en cette période à haut risque de contamination **les bureaux individuels** doivent être privilégiés pour les agents en présentiel. Des précisions doivent être apportées par l'administration sur ce sujet.
- * **L'accueil dans les services publics ?** Réponse attendue lors du prochain CTM.
- * **Les équipements de protection individuels (EPI) et masques DIM ?** Le ministre réaffirme que le MAA ne dispose pas de masques DIM, des consignes ont été données aux DRAAF pour ne pas commander des masques de cette marque. Pour les agents qui en auraient été dotés, la SG précise que dans l'état actuel des choses, l'utilisation de ces masques après un premier lavage et dans les conditions préconisées, ne constituerait pas un risque pour la santé. L'Anses a rendu son avis sur le sujet, celui-ci n'est pas aussi clair, un risque peut subsister si les préconisations d'utilisation n'ont pas été respectées.
- * **Les restaurants administratifs sont-ils ouverts ?**

- * Les restaurants administratifs restent normalement ouverts. Si ce n'est pas le cas, le décret qui prévoit le défraiement est reconduit pour les agents en présentiel.

Enseignement agricole :

- * Sur l'organisation de l'hommage à Samuel PATY, le ministre a adressé une [lettre aux chefs d'établissements et à tous les personnels](#). Il reconnaît une « cacophonie » dans la mise en œuvre. Il s'oppose clairement à ceux qui se positionnent pour « ne pas faire de vagues ».
- * Le télétravail est de principe sauf s'il n'est pas possible physiquement. Mais dans le EPL, seules certaines missions sont télétravaillables. Dans les CFPPA, certaines formations ne sont possibles qu'en présentiel.
- * Les stages sont maintenus dès lors que les protocoles le permettent.
- * Pour le ménage et la désinfection des locaux, le ministre s'entretiendra avec les représentants d'élus de Régions dans quelques jours et demande à la SG de prendre contact avec l'association des Régions de France.
- * La DGER informe qu'elle reste en vigilance sur l'enseignement agricole. Le débat avec les OS, les directeurs d'EPL, chefs de SRFD restera structuré, afin de répondre aux questions dans la FAQ sur l'EA. Une circulaire sur la mise en sécurité des sites doit être diffusée ce jour.
- * Dans le cadre du plan de relance et dans la loi de finance rectificative 2020, une demande pour venir en appui aux établissements les plus fragiles, aux CFPPA et aux exploitations fragilisés par la crise a été fortement portée par le ministère. C'est en attente de réponse.
- * Il y a des HSE mais pas d'ETP supplémentaires pour faire face aux nécessités de remplacement ou de personnels supplémentaires.
- * Sur les CoHS, la SG déclare que le report au-delà du 31 décembre n'est pas possible et propose un échange au CTM du 5 novembre et que l'avis ne soit donné qu'à celui du 10 décembre prochain.

Pour **FO**, le soi-disant protocole sanitaire renforcé ne répond absolument pas à l'impératif mis en avant par le ministre, à savoir la protection des élèves et des personnels. C'est pourquoi elle a déposé un préavis de grève afin d'obtenir de réelles mesures de protection pour les personnels et pour les usagers de l'enseignement agricole.

Contrôles sanitaires et abattoirs :

- * Le plan de relance ne peut pas être retardé. L'administration a entendu la demande de **FO** pour la tenue d'un CHSCTM. Une date va être proposée rapidement afin d'évoquer le sujet avec les organisations syndicales.
- * Les abattoirs sont une préoccupation majeure pour l'administration. Ce sont des endroits où le risque est important par rapport à l'épidémie actuelle.
- * La situation sanitaire générale est également préoccupante, notamment pour ce qui concerne l'influenza aviaire et la capacité d'action des services. Cela fera l'objet d'une réflexion prochaine avec la DGAL.

Continuité des contrôles, déplacements hors régions... ?

Réponse attendue lors du prochain CTM.

Les réunions, formations, les concours et la tenue des instances de dialogue social ?

- * Les concours sont maintenus. La visio pourra être envisagée s'il n'y a pas de préparation préalable. Des précisions seront apportées prochainement.
- * Les formations s'effectueront pour l'essentiel en distanciel sauf pour certaines qui ne peuvent se faire qu'en présentiel. Une réflexion est en cours afin d'en définir l'organisation et la façon d'effectuer ce type de formation,
- * En attente d'une solution adaptée à nos besoins, l'outil visioconférence utilisé pour l'instant est ZOOM (hors sujets confidentiels).

Comités - commissions de réformes :

Elles restent programmées et s'effectueront en visio.

Congés de fin d'année :

Les agents doivent être mobilisables selon les nécessités. FO demande une certaine souplesse.

FO Agriculture demande que ce point soit clarifié lors du CTM. Il ne faut pas que des congés soient imposés ou retirés arbitrairement comme lors du premier confinement. Les agents le prendraient mal. Il faut que tout soit clarifié pour le CTM. L'administration précise que le MAA n'était pas à l'initiative de cette décision mais a dû l'appliquer. Le raisonnement du premier confinement ne peut être reconduit, les conditions ne sont pas les mêmes.

Maintien des CAP ?

Elles sont maintenues mais s'effectueront en visio.

L'accompagnement par les professionnels médico-sociaux ? RPS :

- * La cellule d'écoute reste activée.
- * Violences intrafamiliales : une des préoccupations des OS.

Le ministre a toujours été sensible au sujet et le restera, la question est notée.

Réorganisations et réformes ? poursuite SEA, SGC ... :

Pas de réponse

Campagne de vaccination de la grippe :

- * Pour l'administration, cela est indispensable.
- * L'administration souhaite l'organisation d'une seconde campagne de vaccination début décembre à l'issue du reconfinement au niveau du MAA (centrale ?).

Tous anti COVID :

- * À titre personnel le ministre déclare que c'est un élément de lutte efficace contre la propagation du virus.
- * En tant que ministre il n'a pas la possibilité de l'imposer aux agents.

FO salue le fait que le ministre ait initié cette rencontre.

FO approuve la proposition de programmer des réunions régulières avec l'administration en ces temps de crise. Elles nous permettent d'échanger et de faire remonter les questions du terrain.

Néanmoins, elles ne doivent en aucun cas se substituer aux instances et à un vrai dialogue social.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

